

**Association Courts-Circuits La Cagnole**  
**22 Rue de Preuilly**

**89000 Auxerre**

[secretariat@lacagnole.fr](mailto:secretariat@lacagnole.fr)

<http://www.lacagnole.fr>

Numéro d'enregistrement : W891005012

## Petit guide à l'intention des partenaires

*Ce document est notamment réalisé à partir de la documentation du Stück, monnaie de Strasbourg et de Steeve Ambiehl, expert-comptable du réseau Stück et de celle de la Doume du Puy-de-Dôme, grand merci à elles-eux.*

**La Cagnole est un titre de paiement**, comme les espèces, les chèques bancaires, un ticket restaurant, etc.

Elle est d'autant plus facile à utiliser que sa parité est d'une Cagnole pour un euro.

### **Comment encaisser et enregistrer les Cagnoles ?**

L'encaissement des cagnoles se fait de la même manière que les euros : ils sont partie intégrante du chiffre d'affaires soumis à TVA (si vous y êtes assujetti).

Vous devrez avoir un nouveau journal de caisse pour enregistrer vos entrées et sorties en Cagnoles (comme vous deviez déjà le faire pour les espèces en euro). Si c'est possible, vous pouvez programmer sur votre caisse-enregistreuse le mode de paiement Cagnole, qui sera classé dans un sous-compte de trésorerie (compte de Classe 5).

A chaque fin de journée, vous comptez vos coupons Cagnole pour vérifier votre solde journalier.

Votre comptabilité restera enregistrée en euro.

### **Comment gérer mes cagnoles en caisse ?**

En fin de journée, vous pouvez faire la distinction entre les espèces encaissées en euros et celles encaissées en cagnoles.

Si vous le souhaitez, vous pouvez tenir un registre séparé pour les recettes et dépenses en cagnoles, de manière à connaître votre solde précis à tout moment. Il est bien entendu que vous devez archiver vos factures soigneusement, libellées en euros, qu'elles soient réglées en cagnoles ou en euros.

Il faut garder à l'esprit que euros et cagnoles s'appréhendent tous les deux comme des espèces.

### **Puisqu'il n'y a pas de pièces, comment fait-on ?**

Il n'existe pas de pièces de monnaie Cagnole, seulement des coupons papier. La Banque de France nous interdit de rendre de la monnaie en euro sur un paiement en Cagnole \*.

Donc si la somme comprend des centimes, le paiement en Cagnole doit être complété de centimes en euro selon le montant demandé.

\*Par contre on peut évidemment rendre la monnaie en Cagnoles sur un paiement en Cagnole.

### **Paiement en liquide entre entreprises**

Attention, la loi impose que seules les factures inférieures à 1000€ puissent être payées en liquide. L'acompte n'est pas non plus payable en liquide si la somme totale fait plus de 1000€. Il est en revanche possible de facturer plusieurs factures de 1000€ pour contourner le problème. Des exemples si ce n'est pas clair :

L'entreprise A facture 1500€ à l'entreprise B (ou à un particulier) => INTERDIT de payer en cagnoles.

L'entreprise A facture 950€ à l'entreprise B (ou à un particulier) => OK paiement en cagnoles.

L'entreprise A facture 1500€ à l'entreprise B (ou à un particulier), avec deux factures de 750€ => OK cagnoles.

L'entreprise A facture 1500€ à l'entreprise B (ou à un particulier), dont 600€ d'acompte => INTERDIT en cagnoles.

*Attention cette loi sur le paiement en espèces peut évoluer.*

### **Etre payé en Cagnoles = être payé au black ?**

Non, pas du tout. Toute la comptabilité est faite en euros. Il faut continuer à ne déclarer que des euros pour toutes les déclarations sociales ou fiscales (TVA, BIC, IS, IR...), même quand le paiement est fait en Cagnoles.

### **Est-il possible de payer des avances sur salaire en Cagnoles ?**

Il vous est possible de payer en partie vos salariés en Cagnoles, à condition de respecter la réglementation en vigueur pour le paiement des avances en espèces et que votre salarié ait donné son accord. La somme versée en Cagnoles doit être indiquée sur le bulletin de salaire comme paiement (avance) en espèces. Les prélèvements d'un chef d'entreprise en nom propre ne sont pas limités en Cagnoles.

### **Qu'est-ce que je fais avec mes Cagnoles ?**

L'objectif est de faire circuler les Cagnoles : il faut donc les utiliser pour payer ses fournisseurs, ses employés ou soi-même. Si je reçois trop de Cagnoles, je peux les échanger contre des euros (reconversion) selon le processus indiqué plus loin.

Mais essayer de faire circuler la Cagnole vers ses fournisseurs locaux est la priorité, afin de participer à la densification du réseau.

Parmi les partenaires, certains changent les Cagnoles de leur caisse (professionnelle) contre des euros de leur poche (personnelle). C'est peut-être la façon la plus facile au début pour se payer une partie de son salaire en Cagnoles, système qui peut être étendu aux salariés volontaires.

### **Comment payer ses fournisseurs en Cagnoles ?**

Vous pouvez payer vos fournisseurs en utilisant des Cagnoles de votre caisse (et l'enregistrer dans le livre de caisse).

### **Comment comptabiliser la taxe de reconversion ?**

Dans le cas où vous ne dépensez pas toutes vos cagnoles et devez procéder à de la reconversion, une taxe vous sera prélevée (le taux vous a été précisé lors de votre adhésion).

Dans votre journal de caisse Cagnole, vous précisez la sortie des cagnoles échangées. Cette sortie sera comptabilisée dans un compte de virement interne de type «580000».

L'encaissement des euros correspondants sera comptabilisé avec l'extrait bancaire dans le même compte de type « 58 000 00 ».

Le différentiel correspondant au prélèvement de la taxe, considéré comme une charge financière pourra être enregistré dans un compte « 66 800 00 », autres charges financières.